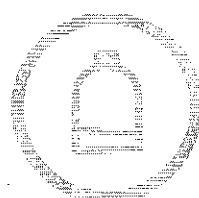
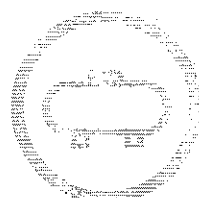
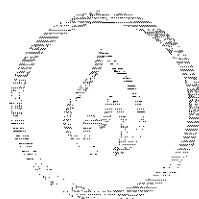


OFFRE DE FOURNITURE D'ÉNERGIE OSMPro



ÉLECTRICITÉ



Raison sociale :
SARL BABET

Représentant légal :
BERNARD CHRISTIAN
0493834282

Notre proposition :
Contrat n°800043224,
valable jusqu'au 30/12/2020 à 16h30

Votre interlocuteur régional :
Herve SCHELLHORN
herve.schellhorn@antargaz.com

Le Contrat de fourniture d'Electricité fixe les conditions de vente d'une quantité d'Electricité. Il est constitué des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Conditions Particulières de Vente (CPV). Les présentes Conditions Particulières de Vente définissent les dispositions convenues spécifiquement entre les parties. Les Conditions Particulières de Vente prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

1. COORDONNEES

1.1. COORDONNEES DU CLIENT

Raison sociale	SARL BABET
Forme sociale	SARL
Capital	201000
Siège social	MARCHE D INTERET NATIONAL PAL 11 06200 NICE
SIRET contractant	966802308
Code NAF	46.31Z
Représentant	BERNARD CHRISTIAN
En sa qualité de	DIRECTEUR

1.2. COORDONNEES DU SITE DE LIVRAISON ET D'UTILISATION D'ELECTRICITE

Nom du site	SARL BABET
Adresse	ST AUGUSTIN LOCAL 20,22 - -
Code postal	06000
Ville	NICE
N° PDL	30002541376205
SIRET site livré	
Interlocuteur	CHRISTIAN BERNARD
Téléphone portable	

Le Point De Livraison (PDL) correspond au point physique d'un poste de livraison où sont placés les équipements de mesure pour déterminer les quantités livrées. Les références du PDL sont attribuées par le Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD).

1.3. COORDONNEES DE FACTURATION

Raison sociale	SARL BABET
Adresse	MARCHE D INTERET NATIONAL PAL 11 - -
Code postal	06200
Ville	NICE
Téléphone	0493834282
E-mail	renouard.babet@orange.fr

FRUITS - LEGUMES - PRIMEURS
BABET
SARL au capital de 201 000 €
Pal 11 - Box 20 - St Augustin
06200 - CEDEX 3
Tél: 04 93 83 42 82
Fax: 04 93 83 42 82
RCS Nice B 966 802 308

2. DONNEES TECHNIQUES

En cas de changement de fournisseur, Antargaz (ci-après désignée le Fournisseur) devra récupérer les informations de mesures de consommation pour le point de livraison concerné par ce contrat auprès du GRD en charge des interventions techniques sur le réseau.

Date d'effet	Puissances Souscrites (kVA)					Segment	Option Tarifaire	GRD
30/03/2021	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE	C4	Longue utilisation	Enedis 34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE
	36	36	36	60	60			

Date d'effet

La date d'effet correspond à la date prévisionnelle de Mise en service du Point De Livraison et donc à la date anniversaire du Contrat.

Puissance Souscrite

Puissance maximale délivrée à laquelle le Client a souscrit via son Fournisseur et qu'il détermine en fonction de ses besoins. Elle est exprimée en kVA.

Plage Horo-saisonnière

PTE : Pointe

HPH : Heures Pleines Hiver

HCH : Heures Creuses Hiver

HPE : Heures Pleines Eté

HCE : Heures Creuses Eté

Elles sont fixées par le GRD en fonction des conditions d'exploitation du Réseau Public de Distribution.

Option Tarifaire

L'Option Tarifaire détermine le tarif d'acheminement (TURPE) associé.

Accès au réseau de distribution

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) jointe aux Conditions Générales de Vente et décrivant les conditions de livraison de l'Electricité (caractéristiques et détermination des quantités), les conditions d'accès et de réalisation des interventions techniques sur le dispositif de raccordement ainsi que sur le dispositif de comptage.

FRUITS - LEGUMES - PRIMAELURS
B.A.P. E.T.
SARL au capital de 201 000 €
Pal 11 - Box 20-22 - ALIN St Augustin
06293 NICE CEDEX 3
Tél: 04 93 85 42 82
Fax: 04 93 85 42 82
RCS Nice B 955 802 308

3. PRIX

Pour le point de livraison défini à l'article 1.2 des présentes, le prix de fourniture d'Electricité HTT est constitué :

- d'un **Abonnement mensuel** égal à 17.50 € HTT/mois,
- de plusieurs **prix de l'Energie**, qui sont proportionnels aux consommations d'Electricité et égaux à :

Début de Fourniture	Fin de Fourniture	Prix de l'Energie (€HTT/MWh)				
		PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
30/03/2021	29/03/2024	84.91	84.91	63.23	51.20	30.09

Abonnement mensuel

Il correspond à l'Abonnement annuel divisé par douze dont le montant dépend de la Puissance Souscrite et de l'Option Tarifaire choisies par le Client. Il est indépendant des quantités d'Electricité consommées.

Prix de l'Energie

Prix produit défini sur la période de fourniture du Contrat, intégrant les frais de gestion et de commercialisation de l'Electricité pour le site du Client.

Les prix mentionnés ci-dessus correspondent à la seule fourniture de l'Electricité. Ces prix s'entendent hors TURPE, impôts, taxes, charges et redevances ou contributions supportés par le Fournisseur du fait de la fourniture d'Electricité au Client. Ces prix ont été calculés à partir des informations transmises par le Client et reprises à l'article 1 et article 2 des présentes Conditions Particulières de Vente. En cas d'incohérence avec les informations communiquées par le GRD pour le même Point De Livraison, le Fournisseur pourra réévaluer les conditions tarifaires de fourniture.

4. REVISION TARIFAIRE

Par dérogation à l'article 6.a.1 des Conditions Générales de Vente, l'**Abonnement mensuel** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Par dérogation à l'article 6.a.2 des Conditions Générales de Vente, le **prix de l'Energie** est fixe pendant toute la durée du Contrat.

Le taux normal de TVA à 20% s'applique à l'ensemble des composantes tarifaires

Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes, contributions ou charges dus par le Fournisseur en application de la législation et/ou réglementation sera applicable de plein droit au Contrat en cours d'exécution.

Les autres clauses du Contrat de fourniture restent inchangées.

FRUITS - LEGUMES - POMEURS
 DABET
 SARL au capital de 201 000€
 Pal 11 - Box 10-12 - 911 N St Augustin
 08783 NICE CEDEX 3
 Tél 04 93 83 46 24 +
 Fax 04 93 83 42 82
 RCS Nics B 996 802 303

5. ACHEMINEMENT DE L'ELECTRICITE

L'acheminement de l'Electricité jusqu'au Compteur du Client est assuré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution. Les charges liées à l'acheminement de l'Electricité qui correspondent au TURPE (Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité) seront facturées au Client à l'euro l'euro selon le barème en vigueur et en même temps que la fourniture d'Electricité. Au jour de la souscription du présent Contrat, les Tarifs d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) sont fixés à :

Part fixe TURPE (€HTT/mois)	Part variable TURPE (€HTT/MWh)				
127.98	PTE	HPH	HCH	HPE	HCE
	43.70	43.70	29.40	19.70	18.20

6. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Le Fournisseur facturera de façon distincte les taxes et contributions suivantes :

	Montant
Contribution Tarifaire d'Acheminement estimée (CTA)	34.61 €HT/mois
Contribution au Service Public d'Electricité (CSPE)	22.50 €HT/MWh
Taxes Communales et Départementales sur la Conso Finale d'Electricité (TCCFE & TDCFE)	3.13 €HT/MWh
Contribution Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	0.70 €HT/MWh
Contribution à la Sécurité d'Approvisionnement en Electricité	7.61 €HT/MWh

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) :

Le taux normal de TVA à 20% s'applique sur toutes les composantes de prix.

Exonération CSPE :

L'exonération sera effective dès réception par le Fournisseur de l'attestation du Client dûment complétée (modèle CERFA – article 266 quinquies et 266 quinquies A code des douanes).

FRUITS - LEGUMES - PRIMAVERA
 111 12 17
 S.N. 111 12 17
 Pal 11 - 111 12 17
 00 111 12 17
 Tel : 01 11 12 17
 Fax : 01 11 12 17
 RCS 111 12 17

7. DUREE

Le contrat prend effet le 30/03/2021 à 00h00 sous réserve des dispositions de l'article 2 des CGV, pour se terminer le 29/03/2024. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction par période successive de même durée sauf résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties moyennant le respect d'un préavis de 30 jours avant l'expiration de la période en cours.

8. MODALITES DE FACTURATION

FREQUENCE DE FACTURATION	MODE D'ENVOI	MODE DE PAIEMENT	DELAI DE REGLEMENT
Mensuelle	Électronique et courrier	Prélèvement	15 jours, date de facture

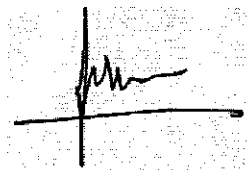
FRUITS - LEJONNES - PRIMEURS
 PABET
 SARL au capital de 201 000€
 Pci 11 - Bc 20-02 - M.N St Augustin
 06280 JY - CEDEX 3
 Tel: 04 93 83 16 24 +
 Fax: 04 93 83 42 82
 RCS Nice B 986 802 308

Les clauses du Contrat de fourniture d'Electricité en offre de marché sont définies dans les Conditions Générales de Vente du Fournisseur, référencées MOD-2438 (19-12), qui sont remises au Client au jour de la signature des présentes ainsi que la Synthèse des Dispositions Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du Réseau public de Distribution (Synthèse DGARD) Conditions de Distribution du GRD. Le Client reconnaît les avoir comprises, les accepte sans restriction ni réserve et mandate le Fournisseur pour demander la Mise en Service de son Installation auprès du GRD.

Fait en deux exemplaires originaux, à Nice, le 31/12/2020

LE FOURNISSEUR

SIGNATURE :



Yannick MATRAS
Directeur des Opérations

LE CLIENT

SIGNATURE :

FRUITS - LEGUMES - PRIMEURS
BABET
SASU au capital de 201 000 €
Pal 11 - Box 20-22 - MAN St Augustin
06286 NICE CEDEX 3
Tel: 04 93 83 16 24 +
Fax: 04 93 83 42 82
RCS Nice B 966 802 308

Nom et titre du représentant

M^r Bernard Christian
Gérant